



# Les salariés et les risques professionnels

---

Ifop pour Securex



RB/ASV N° 112877

Contacts Ifop :

Romain Bendavid / Anne-Sophie Vautre / Thomas Simon

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

TEL : 01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

**MAI 2015**

## Sommaire

- 1 - La méthodologie .....	2
- 2 - Les principaux enseignements de l'étude .....	5

- 1 -

## La méthodologie

# Méthodologie

---

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

## Etude réalisée par l'Ifop pour Securex

---

### Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1060** personnes, représentatif de la population active salariée française âgée de 18 ans et plus.

### Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

### Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 19 au 25 mars 2015.

**Retrouvez gracieusement les sondages et analyses publiés de l'Ifop sur :**

Nos applications mobiles



Android



iPhone / iPad

Notre site Internet



[www.ifop.com](http://www.ifop.com)

Les réseaux sociaux



@IfopOpinion



Ifop Opinion

## Précision relative aux marges d'erreur

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

<b>INTERVALLE DE CONFIANCE A 95% DE CHANCE</b>						
<i>Si le pourcentage trouvé est...</i>						
<i>Taille de l'échantillon</i>	<b>5 ou 95%</b>	<b>10 ou 90%</b>	<b>20 ou 80%</b>	<b>30 ou 70%</b>	<b>40 ou 60%</b>	<b>50%</b>
<b>100</b>	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
<b>200</b>	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
<b>300</b>	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
<b>400</b>	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
<b>500</b>	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
<b>600</b>	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
<b>700</b>	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
<b>800</b>	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
<b>900</b>	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
<b>1 000</b>	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
<b>2 000</b>	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
<b>3 000</b>	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8
<b>4 000</b>	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
<b>5 000</b>	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
<b>6 000</b>	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
<b>8 000</b>	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,1
<b>10 000</b>	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

**Exemple de lecture du tableau :** dans le cas d'un échantillon de **1000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

**- 2 -**

## **Les principaux enseignements de l'étude**

## ***La majorité des actifs salariés (59%) déclare avoir connu un accident sur son lieu de travail ou développé un problème de santé lié à son activité professionnelle***

**Dans le détail, ils sont 50% à avoir développé une affection liée au travail et 31 % à avoir connu sur le lieu de travail un accident avec des dommages corporels.**

Mais les salariés sont inégalement exposés aux risques professionnels. Les cadres se révèlent relativement à l'abri des problèmes de santé liés au travail (36%, -14 points) et des accidents de travail (21%, -10 points) par rapport à l'ensemble des salariés. A l'inverse, les ouvriers s'avèrent plus nombreux à développer des affections (60%, +10 points) ou à être victime d'accidents (42%, +11 points) liés à leur activité.

En outre, si peu de différences apparaissent selon les secteurs d'activité au sujet des affections liées au travail, **les salariés de l'industrie (40%, +9 points) et de la construction (39%, +8 points) apparaissent plus largement concernés que la moyenne par les accidents du travail, contrairement aux salariés des services (21%, -10 points).**

D'une part, les affections professionnelles touchent plus largement les salariés les plus âgés, et concernent 54% des salariés de 50 ans et plus (+4 points par rapport à la moyenne), contre 47% de ceux de moins de 35 ans (-3 points). D'autre part, les hommes se révèlent sensiblement plus nombreux à avoir été victime d'un accident du travail (38% contre 24% des femmes).

## ***Un sentiment d'information limité vis-à-vis des risques professionnels***

**Si la majorité des actifs salariés français se déclare bien informée vis-à-vis des risques professionnels (57%), ce sentiment se révèle modéré, seules 10% des personnes interrogées s'estimant « très bien informées » sur ce sujet.**

**On observe un lien entre la catégorie socioprofessionnelle des salariés interrogés et leur sentiment d'information vis-à-vis des risques professionnels.** En effet, 66% des cadres jugent satisfaisant leur niveau d'information sur le sujet (+9 points par rapport à la moyenne des salariés français). 63% des professions intermédiaires partagent cette perception (+6 points), pour seulement 52% des CSP - (-5 points). Notons qu'au sein des CSP-, les ouvriers, plus exposés aux risques professionnels, font part d'un meilleur sentiment d'information à ce sujet que les employés (54% contre 50%). De même, les salariés du secteur industriel (61%) et de la construction (62%), vraisemblablement plus exposés que leurs homologues des services (47%) s'avèrent également mieux informés au sujet des risques professionnels.

**Par ailleurs, le sentiment d'information des salariés vis-à-vis des risques professionnels se révèle corrélé à la taille de leur entreprise,** évoluant de 54% au sein des entreprises de moins de 20 salariés (-3 points par rapport à la moyenne de l'échantillon) à 61% dans les structures de 500 salariés et plus (+4 points).

Un écart se fait également jour entre le sentiment d'information exprimé par les salariés du secteur public et ceux du secteur privé (62% contre 55%).

Alors qu'ils sont personnellement concernés par ces problématiques, **les salariés ayant développé des affections liées à leur travail portent un jugement nettement plus sévère sur leur niveau d'information à ce sujet** : 52% s'estiment bien informés, contre 63% des salariés non-concernés.

### ***Des salariés partagés quant au niveau des actions de prévention dont ils bénéficient***

**Près de la moitié (46%) des salariés jugent insuffisantes les actions de préventions mises en place par leur employeur au sujet des risques professionnels, dont 14% qui les jugent « très insuffisantes ».** Si une courte majorité des répondants se dit satisfaite de ces actions (54%), seuls 9% en sont « très satisfaits ».

**La perception du niveau des actions de prévention mises en place par son employeur apparaît liée aux mêmes dimensions que le sentiment d'information au sujet des risques professionnels.** Les cadres (61%) et dans une moindre mesure les professions intermédiaires (58%) s'avèrent plus nombreux que la moyenne à juger suffisantes les actions entreprises par leur employeur, contrairement aux employés (47%) et à un degré moindre des ouvriers (52%).

**Les salariés de la construction (62%, +8 points) et de l'industrie (59%, +5 points), dont on a vu qu'ils étaient plus exposés aux risques professionnels, portent un jugement plus positif que la moyenne des salariés sur le niveau des actions de prévention dont ils bénéficient.** Cette perception positive est à mettre à l'actif de la proactivité des entreprises de ces secteurs, car à l'échelle de l'ensemble des salariés, les répondants concernés par les affections ou accidents du travail sont moins nombreux à juger suffisantes les initiatives de leur employeur à ce sujet (respectivement -12 et -4 points).

**Le jugement des salariés sur ces actions de préventions est également corrélé à la taille de leur entreprise,** passant progressivement de 49% de perception positive dans les structures de moins de 20 salariés à 60% dans celles employant au moins 500 personnes.